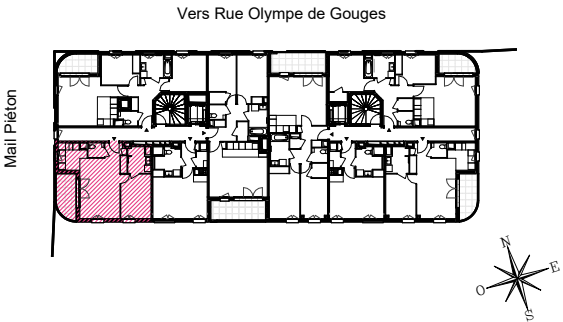
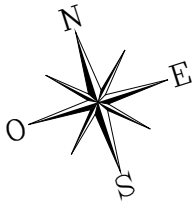
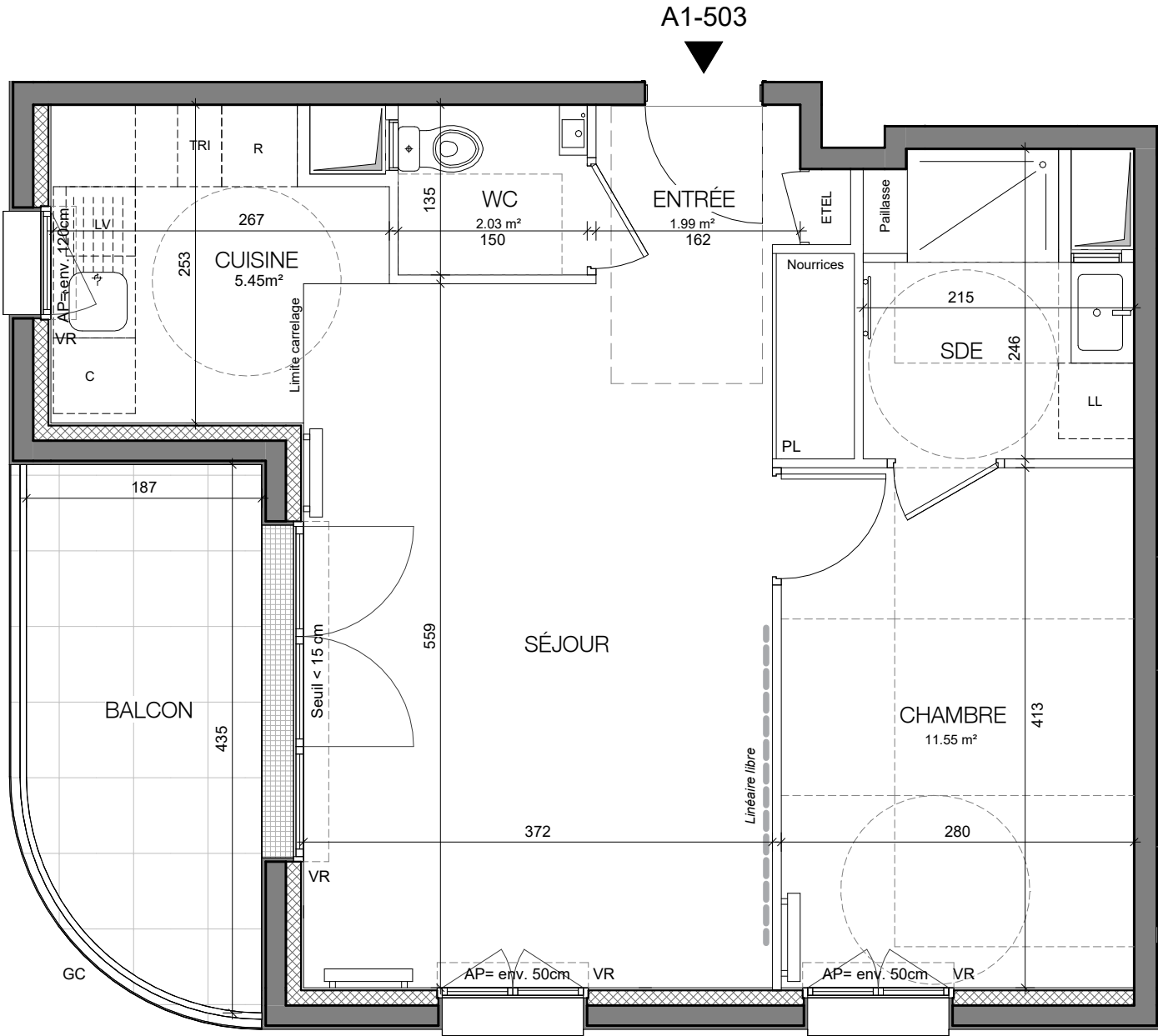




HALL A1

APPARTEMENT DE 2 PIECES
n° A1-503 au 5^{eme} étage

ENTRÉE	1.99 m²
SÉJOUR/CUISINE	27.63 m²
CHAMBRE	11.55 m²
SALLE D'EAU	4.67 m²
WC	2.03 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	47.87 m²
BALCON	7.01 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	54.89 m²



LEGENDE			
AP	Allège pleine		Sèche serviette
AV	Allège vitrée		Radiateur
VR	Volets-roulants	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LV	Lave vaisselle
///	Soffites	LL	Lave linge
PL	Placard	C	Cuisson
ETEL	Espace technique électrique du logement	TRI	Tri sélectif
----	Retombée de poutre	LC	Linéaire complémentaire
			
Fenêtre		Porte fenêtre	
Indice A		Juillet 2025	
Echelle: 1/50			
OAW Architectes			

Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF

PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins(pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »